



Depot de plainte a mon égard (Salarié Chronopost)

Par **Yann44260**, le **27/01/2019 à 12:29**

Bonjour, ancien salarié de l'entreprise chronopost, je n'y fais plus partis depuis septembre 2018. J'ai reçu un appel de la gendarmerie vers juin/juillet 2018 pour me signaler qu'un client a porté plainte pour un colis qu'il n'aurais pas reçu il y a de ça 7/6 mois. Cette gendarmerie, loin de chez moi a transféré le dossier a la gendarmerie de ma ville. J'ai donc été convoqué aujourd'hui, 7 mois après le premier appel. J'ai ainsi du faire une déposition pour expliquer les faits. Le client nie avoir été chez lui ce jours la et n'aurais donc fait aucune signature. Je dois maintenant attendre des nouvelles de la gendarmerie une fois que le clients aura eu ma version des faits. Le colis contenait un téléphone et il a du imaginer un remboursement. Bien entendu j'ai bel et bien livré ce colis et n'avoir commis aucun vol. J'ai ainsi plusieurs questions :

- > Normalement la plainte ne devrait elle pas être a l'encontre de chronopost ou du prestataire pour lequel je travaillais plutôt qu'a moi ?
- > Comment puis je me défendre si le client continue sur sa version ?
- > Qui pourrais je contacter ?
- > A ton encore le droit aujourd'hui de m'importuner avec cette accusation ? (26 janvier 2019)
- > Ne pourrais t'on pas simplement tracé ce téléphone ?